Sixième Année. — N° 556. *Bureau du Journal* : rue de la Mairie, 6. Mercredi, 26 septembre 1866.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI, ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
30	Diman.	s Jérôme.	
1	Lund.	s Rémi.	Cahors, Rouquayroux.
2	Mardi	ss Anges G.	Albas, Frayssinet.
3	Mercr.	s Denis.	Puy-l'Evêque, Baynac.

LUNAISONS.
D. Q. le 2, à 0 h. 18' du mat.
N. L. le 9 à 2 h. 24' du mat.
P. Q. le 17 à 3 h. 38' du mat
P. L. le 24, à 2 h. 15' du soir.

SERVICE DES POSTES.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (boîte).
Gramat Rodez, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	4 h m.
Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente. Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	3 h 30 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Caussade. Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, Tulle.	7 h. s.	9 h 30 s.
Assier, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry.	7 h. s.	10 h 30 s.
Castelnau-de-Montratier.	7 h. s.	10 h s.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac.	7 h. s.	10 h s.
Libos (*), Agen, Auch, Luzech, Castelf Fumel, Puy-l'Ev. Périgueux.	7 h. s.	11 h s.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Arrivée des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	en ville.
Assier, Lauzès, St.-Géry. Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets.	6 h s.	6 h. 45 s.
Castelnau.	5 h 30 s.	6 h. 45 s.
Gourdon, Catus, Sarlat.	6 h 00 s.	6 h. 45 s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac.	5 h 00 s.	6 h. 45 s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	2 h 45 s.	8 h. 30 s.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	8 h. matin.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s.	6 h. 45 s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 00 s.	8 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h 15 s.	6 h. 45 s.

Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 26 Septembre 1866.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 42 septembre.	69 20	96 75
Du 25.....	69 35	97 »»
Du 26.....	69 60	97 »»

BULLETIN

Dans son bulletin, la feuille officielle dit que le duc de Saxe-Meiningen a abdiqué en faveur de son fils.

Les nouvelles de Palerme, en date du 20 septembre, portent que la lutte continue; mais on ne doute pas que le mouvement insurrectionnel ne soit bientôt comprimé. Voici le texte d'une dépêche de Messine :

« Avant que les communications télégraphiques fussent coupées par les insurgés, une demande de secours avait été adressée à Naples, d'où l'on expédia aussitôt deux navires chargés de troupes, et à Messine d'où on en expédia huit. Les dix navires arrivés à destination eurent à soutenir une lutte avec les insurgés.

« Ceux-ci ont constitué un Comité directeur et ont obligé quelques personnes notables d'en faire partie. Les troupes royales se maintiennent au Palais-Royal et à la Banque, dont les coffres contiennent 16 millions de francs. »

Une dépêche « officielle » de Florence, 22 septembre, porte ce qui suit :

Hier, les troupes italiennes sont entrées à Palerme sans rencontrer beaucoup de résistance et avec peu de pertes. Le soulèvement est vaincu.

Dans son laconisme, ce télégramme est expressif. Il montre que les insurgés ont essayé de se maintenir contre l'autorité intérieure et contre la force extérieure.

On va savoir maintenant quel était le caractère de cette échauffourée.

On s'était trop hâté de célébrer le raccommodement de la Saxe avec la Prusse. Il y a, au contraire, persistance de désunion. On mande de Berlin que les nouvelles des journaux, relatives aux négociations de paix entre la Prusse et la Saxe, sont dénuées de fondement. Les pourparlers préliminaires sont restés sans résultat. Supposez que l'on s'obstine de part et d'autre, qu'adviendra-t-il? Que David aura raison de Goliath? Ce n'est guère présumable.

On mande de Bruxelles que le renchérissement de presque toutes les denrées alimentaires continue malheureusement sur tous les marchés de cette capitale, dans des proportions qui donnent de sérieuses inquiétudes pour l'hiver prochain. On parle, dès à présent, du rétablissement en cette ville, d'agences de subsistances qui ont déjà rendu de si grands services à la population pendant les précédentes années calamiteuses.

Dans l'archipel grec, les Candiotes tiennent vaillamment tête à l'ennemi. D'après une dépêche de Corfou, 18 septembre, ils auraient obtenu à Selim un avantage signalé sur les troupes égyptiennes. Celles-ci auraient eu 3,000 hommes hors de combat; le Pacha qui les commandait aurait capitulé avec le reste de ses hommes. Les insurgés auraient capturé beaucoup de munitions de guerre, des drapeaux et quatre canons. Quel que soit notre désir de voir ces nouvelles confirmées, nous les donnons sous toutes réserves. Il ne faut pas oublier que les Crétois sont une poignée, et les Turcs une armée.

Le président Johnson a rencontré, à St-Louis un accueil enthousiaste. Il a prononcé un discours dans lequel il déclare que l'émeute de la Nouvelle-Orléans était l'œuvre des radicaux, et dans lequel il manifeste sa résolution de combattre fermement les radicaux sur tous les points.

A Indianopolis, le président n'a pu faire de discours. Les interruptions bruyantes de la foule l'ont obligé de se retirer.

A Cincinnati, la municipalité a refusé d'organiser une réception en son honneur.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(*Agence Havas.*)

Constantinople, 22 septembre.

La plupart des paysans turcs ont abandonné l'intérieur de l'île de Candie, pour se réfugier dans la ville de Candie qui, d'autre part, a été évacuée par les Grecs qui l'habitaient. Trois vapeurs de guerre ont transporté 5,000 hommes à Volo et y ont embarqué la deuxième division égyptienne pour Candie. Des troupes ont été dirigées vers l'anti-Taurus.

La Thessalie et l'Épire sont tranquilles.

L'ancien ministre du Commerce, Bhem-Pacha, a été nommé gouverneur de Trikala. Le gouverneur de l'île de Candie a été destitué.

Munich, 24 septembre.

Le premier président de la Cour suprême de justice, M. le baron de Keinschrodt, vient de mourir subitement frappé, dans son cabinet, d'une attaque d'apoplexie.

Florence, 23 septembre, soir.

Le ministère de la marine a envoyé à Venise une Commission pour estimer le matériel naval.

Une autre commission, nommée par le même ministère, et chargée d'étudier les améliorations à apporter dans les constructions navales et dans l'artillerie.

La *Gazette de Florence* dit que les bandes de Palerme ont abandonné une grande quantité de fusils On a arrêté environ 200 individus. Les villes de Sicile continuent d'envoyer des Adresses au Roi.

On lit dans la *Gazette officielle* : Hier, à midi, les troupes ont occupé entièrement Palerme. Les bandes sont dispersées. De nombreuses arrestations ont eu lieu. La garde nationale, réunie à la troupe, fait des patrouilles. Hier soir, Palerme a été illuminée et les maisons ont été pavoisées.

Messine, 23 septembre.

La ville de Palerme est complètement occupée, depuis hier, par les troupes royales.

Mazzini a été élu député par 285 voix contre 37 (sur 1,263 électeurs).

Dernières Informations

On lit dans *l'Etendard* :

Nos dernières nouvelles de Crète confirment la victoire des insurgés sur les troupes turques et égyptiennes.

L'Angleterre paraît avoir pris un rôle assez actif dans toute cette affaire, qui touche de près aux plus grands intérêts de l'Europe.

Des bruits que nous ne pouvons vérifier, ont circulé aujourd'hui relativement au Mexique.

On parle de nombreuses bandes d'aventuriers américains, qui se seraient enrôlés au service de Juarez.

En Amérique, les esprits ne sont guère plus tranquilles. Les radicaux sont à l'œuvre à Indianapolis, où M. Johnson, en tournée présidentielle, prononçait un discours; une tentative d'assassinat a été commise contre lui. Des coups de pistolet ont été tirés, une personne a été tuée et une quinzaine d'autres ont été blessées.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux.

Le ***Constitutionnel*** analyse ses correspondances et ses informations du Mexique reçues par voie des Etats-Unis et datées des derniers jours d'août : elles constatent une amélioration marquée tant au point de vue de la situation militaire que de la situation politique.

« La fête du 15 août, ajoute M. Louis Chauveau, a été célébrée avec éclat à Mexico. On y connaissait alors, par les télégrammes du cable transatlantique, la fin de la guerre en Allemagne. Un grand nombre de maisons étaient pavoisées aux couleurs françaises. Le soir, la ville a été illuminée. L'Empereur a réuni dans un grand banquet, à l'alcazar de Chapultepec, la légation de France, et les représentants des différents corps de l'armée et, au dessert, a porté ce toast : « Je bois à la santé de mon illustre allié l'Empereur Napoléon. »

« Grâce aux soins et à l'infatigable persévérence du général Courtois d'Hurbal, l'artillerie mexicaine vient d'être réorganisée. Elle se compose de douze batteries, dont deux montées, deux de montagne, six mixtes et deux à pied. »

La ***France*** commente, sous la signature de M. Polin, un article de la correspondance russe de St Pétersbourg, article qu'elle considère comme très significatif :

« L'appui de la Russie, fait observer M. Polin, y est explicitement promis, non-seulement aux Crétois, mais à toutes les populations orthodoxes de la Turquie, et l'organe russe n'hésite pas à affirmer que la question d'Orient ne saurait rester plus longtemps encore sans être définitivement résolue.

» La Russie jugerait-elle, en effet, que l'heure est venue pour elle de ranimer ce grand débat? Plusieurs journaux ont prétendu qu'en présence des vieux traités qui tombent, on considérerait, à St-Pétersbourg, tous les traités, comme des lettres mortes.

» Nous ne savons ce qui peut y avoir de vrai dans cette allégation; mais ce que nous savons, c'est que si le vieux droit public européen créé en 1845 est aujourd'hui détruit par la puissance souveraine des faits accomplis, il s'est fondé, en 1856, de l'accord de toutes les grandes puissances, à l'égard de l'empire ottoman, un droit public spécial qui ne permet à aucune d'elles d'agir dans cette grande et difficile question, sans l'adhésion et le concours des autres. »

M. Cucheval-Clarigny s'exprime ainsi dans la ***Presse*** :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 26 septembre 1866.

59

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Troisième partie

XXXVIII

— Rube consultant son oracle. —

Il se tenait à l'écart, en s'appuyant sur sa carabine dont la crosse reposait au pied d'un arbre. Ses deux mains jointes étreignaient l'extrémité supérieure de l'arme. A première vue, il était difficile de dire si Rube examinait l'intérieur de sa carabine ou le camp indien. Je savais que le vieux trappeur affectionnait cette pose quand une affaire critique réclamait le déploiement de toutes ses facultés. Il consultait maintenant son oracle qui logeait au fond de ce sombre tube. Tous mes hommes se turent alors pour attendre son avis, qui était indispensable. Pendant dix minutes, Rube conserva une immobilité complète; ses yeux seuls scintillaient dans leurs profondes orbites. Il ressemblait en ce moment à un épouvantail posé sur un bâton pour effrayer les oiseaux maraudeurs. Dix autres minutes s'écoulèrent et Rube n'ouvrit pas la bouche pour parler. Nous commencions à nous impatienter; cette incertitude était pénible. Cependant, aucun de nous n'osa interrompre ses méditations. Nous craignions trop ses accès de mauvaise humeur. Garey s'approcha enfin de son vieil ami; un signe de tête triomphal de Rube et un sifflement expressif l'avaient averti que l'oracle avait parlé. Nul doute, le trappeur venait de trouver le moyen d'entrer dans le camp indien sans être vu...

Garey et moi nous approchâmes alors et nous nous placâmes silencieusement à ses côtés.

— Eh bien, Billee, dit-il tout à coup, après avoir respiré bruyamment; eh bien, Billée, et toi, jeune capitaine, que pensez-vous de toute cette affaire? Elle semble fâcheuse, n'est-ce pas, mes garçons?

— Oui, répondit laconiquement Garey.

— Je pensais de même, il y a un instant...

— Hélas! interrompit le jeune trappeur d'un ton découragé, comment arriver là-bas? Nous n'avons, ajouta-t-il en soupirant, aucun plan raisonnable.

— Les novices parlent ainsi, Bill, et tu oses les imiter!...

— Nous avons bien un plan, mais il est détestable...

— Parle vite, dit Rube, avec un sourire joyeux, le temps presse. Qu'y a-t-il?

— Voici la chose en deux mots, Rube : le capitaine se propose de prendre le cheval de la peau-rouge et d'entrer hardiment dans les lignes ennemies.

Suffit; j'ai trouvé mieux que ça; nous pénétrerons dans le camp comanche en dépit des yeux d'Argus de nos adversaires.

— Comment? demandai-je. Oses-tu prétendre, Rube, que l'on peut approcher du camp sans être vu.

— Oui, jeune homme. Entendons-nous. Je ne dis pas que toi ou Garey meneriez cette entreprise à bonne fin; mais moi, Rube Rawling des montagnes rocheuses, je me glisserais inaperçu au milieu de ces coquins quand même ils auraient encore plus d'yeux qu'ils n'en ont déjà. Ah! Ah!

— De grâce, Rube, explique-toi, tu connais notre impatience..

— Modérez-vous, jeunes gens; il vous faudra du temps avant que vous puissiez vous réchauffer aux feux de ces diables-là. Promettez-moi de faire ce que je vous commanderai, vous engagez-vous à m'obéir?

— Oui, je promets de me soumettre exactement à ton avis, mon cher Rube, m'écriai-je avec empressement.

— Bien parlé! Attention. Ecoutez-moi donc...

A ces mots, Rube s'agenouilla derrière un buisson; Garey et moi nous l'imitâmes aussitôt. Je me plaçai à sa droite et le jeune trappeur à sa gauche. Nos regards s'étaient dirigés vers le camp indien et sur la plaine avoisinante éclairée par une lune trop brillante, hélas!

Après que nous eûmes silencieusement examiné cette scène pendant quelques minutes, le vieux trappeur daigna parler et commença ainsi :

XXXIX.

— Le Conseil du trappeur. —

— Eh bien, Bill, et toi jeune homme, apercevez vous la route qui mène au cœur de ce campement? La voyez-vous ?..

Y est-on à couvert? demanda Garey d'un air de doute.

— Parfaitement... Impossible de trouver un meilleur abri.

Garey et moi examinâmes de nouveau le campement et le terrain avoisinant. Nous y cherchâmes en vain le moyen d'approcher des indiens. Que signifiaient alors les paroles de Rube? Y avait-il des nuages au Ciel? Rube présageait-il des ténèbres prochaines? Je regardai le ciel; la voûte étoilée n'avait jamais été plus pure ni plus brillante.

— Comment avancer à couvert? dit Garey après une expection attentive de la plaine; je ne vois ni buissons ni hautes herbes.

— Qui parle de buissons et de hautes herbes? repartit Rube. Il y a d'autres moyens de cacher la carcasse... Pauvre Bill, la compagnie de tous ces tirailleurs novices t'est peu profitable. Faudra-t-il donc que je dise tout!... Voyez-vous un ruisseau, jeunes gens?

— Un ruisseau! repartîmes-nous à la fois.

— Oui, ce ruisseau qui coule sous vos yeux. Le voyez-vous?..

Sans répondre, nous commençâmes à comprendre Rube, et nos yeux et nos pensées se reportèrent im-

La reproduction est interdite.

« Pour rendre impossible le retour des prétentions de la Russie à un protectorat exclusif des chétiens, les grandes puissances ont constitué un protectorat collectif qui ne pouvait être un sujet d'appréhensions pour la Porte, assurée que ses alliés respecteraient toujours son indépendance et son autorité ; mais il était entendu que le protectorat serait aussi une garantie effective pour les populations chrétiennes. La Porte a fait, à cet égard, des promesses solennelles, et ses sujets chrétiens ont droit de réclamer des grandes puissances qu'elles veillent à l'exécution de ces promesses. »

Sous ce titre : « Le président Johnson en voyage. » M. Malespine fait remarquer dans l'***Opinion Nationale*** que le but de cette grande manifestation, est d'influencer les élections qui vont avoir lieu dans plusieurs Etats du nord :

« Si le peuple se prononce en faveur de la politique sudiste du président, le congrès sera obligé de reculer. Si, au contraire, les élections sont défavorables à M. Johnson, on peut s'attendre à ce qu'il soit mis en accusation par le congrès, au mois de décembre prochain. La situation est donc excessivement grave. »

L'***Epoque*** voit dans le congrès-ouvrier de Genève, un point de départ dont il convient de tenir compte : « Après avoir amélioré scientifiquement son outillage, écrit M. Charles Gaumont, la société doit enfin songer à l'ouvrier. Or, il y a, sur les moyens, de déplorables malentendus et ce n'est pas trop de convier à la recherche d'une aussi grave solution toutes les lumières de la science, toutes les sympathies des hommes de cœur, toutes les sollicitudes de ceux qui, du haut en bas de l'échelle sociale, ont plus ou moins charge d'âmes. »

Pour extrait : A. Laytou.

Extérieur.

AUTTICHE

On lit dans la *Presse*, de Vienne :

Une fois la question vénitienne réglée, Trieste deviendra le siége d'un gouvernement militaire à la tête duquel sera placé le feld-maréchal lieutenant baron allemand, actuellement gouverneur de Venise. Par l'abandon de Venise et la perte d'un port de guerre qui en est la conséquence, Trieste gagnera de l'importance comme station de la marine. On paraît s'occuper aussi de l'établissement d'un nouveau port de guerre. Nous ne connaissons pas encore le point du littoral autrichien qui sera choisi à cet effet. Si nous sommes bien informés, la section de la marine à l'intention de proposer l'établissement d'un port de guerre au point dénommé Bocchidi Cattaro, à l'extrémité Sud de la Dalmatie, à cause de sa position essentiellement favorable au point de vue stratégique. Naturellement Zara et Fiume gagneront également en importance par suite du changement des circonstances politiques.

GRÈCE

On écrit d'Athènes, le 7 septembre, à la *Presse* de Vienne :

L'exemple des Candiotes a été suivi par les habitants de Samos qui se sont soulevés aussi, et ont adressé des plaintes aux représentants des grandes puissances au sujet des abominations de l'administration turque. Parmi les provinces de terre ferme, ce sera l'Epire, avant toutes les autres, qui élèvera le drapeau de la rébellion et demande un remède à ses maux aux puissances protectrices de la Grèce. Sous peu l'agitation aura franchi les frontières de l'Albanie ; on n'attend qu'un signal pour se jeter sur les musulmans. Il est même probable qu'en Bosnie la population turque des campagnes se joingne à l'insurrection. Les beys et les grands propriétaires turcs l'ont poussée à bout par leurs vexations et leur rapacité insatiable et ont provoqué une exaspérations générale. Si l'on devait réussir aussi à soulever l'Albanie, le danger deviendrait immense pour la Turquie. L'Albanie est cette province qui fournit à la Porte Ottomane ses meilleurs soldats, les zouaves turcs, des hommes d une persévérance à toute épreuve qui ne reculent devant aucun danger. La Syrie trembla quand le sultan Mahmoud y jeta ses troupes albanaises et même les égyptiens durent reculer devant elles. Les Epirotes ne sont pas non plus à dédaigner. Montagnards robustes et adroits, ils ont déjà fourni des preuves de leur courage dans les combats de l'indépendance de la Grèce et, depuis ce temps, ils attendent avec impatience une occasion de conquérir leur indépendance et de se venger de leurs oppresseurs. Ils croient maintenant que le moment est venu et se proposent bien d'en profiter. C'est pour cela qu'ils envoient leurs familles en Grèce, afin de pouvoir se consacrer sans réserve au service de la patrie ; ils s'organisent en bandes et tâchent, par tous les moyens possibles, d'entraîner les indécis. Le gouverneur Husni Pacha est tombé en disgrâce, le ministre Riza l'accuse de n'avoir pas prévenu l'agitation qui menace, non-seulement d'amoindrir la puissance ottomane, mais de faire tomber dans les mains de la Serbie une grande partie du territoire turc.

Dans cette situation compliquée, l'ambassadeur turc, Photiodes, met tout en œuvre pour obtenir la dissolution du comité de secours aux familles grecques réfugiées ; jusqu'à présent on lui a constamment répondu que des mesures de cette nature seraient inconstitutionnelles. Le consul turc à Syra a également protesté contre l'appel du comité de secours de cette ville, en disant que la révolte était par là ouvertement protégée. L'effet de cette protestation a été tout à fait manqué ; toute la population chrétienne a déclaré qu'elle avait les plus grandes sympathies à la cause des Candiotes.

TURQUIE

On lit dans le *Débat de Vienne :* — La question d'Orient existera aussi longtemps qu'il y aura une puissance turque en Europe. Pour les disciples de Mahomet, c'est un devoir sacré de combattre les infidèles, aussi la Porte peut-elle conclure un armistice mais jamais la paix avec les puissances chrétiennes de l'Europe.

La Turquie est devenue de moins en moins menaçante pour l'Europe : sa faiblesse est arrivée à la défaillance et enfin le malade est aujourd'hui un mourant. Cependant la Porte possède de telles richesses ; la position géographique du territoire qu'elle occupe est politiquement si importante que l'héritage est d'un grand intérêt pour la plupart des Etats européens, et une solution à ce sujet, satisfaisante pour toutes les grandes puissances, est des plus difficiles à trouver.

La domination turque ne peut pas être réformée parce que l'édifice turc tout entier repose sur des fondements religieux immuables. Aussi toutes les promesses et ordonnances de la Porte à l'effet d'améliorer le sort de ses sujets chrétiens, se réduisirent-elles à de simples phrases. La Porte ne peut pas les exécuter, mais si elle le veut. Elle serait renversée par les Turcs eux-mêmes, si elle voulait supprimer l'interdiction, dont les infidèles les rajahs sont frappés.

Les derniers soulèvements des chrétiens à Candie et en Thessalie commandent de rompre aussi rapidement que possible avec la politique orientale sanctionnée à Paris, en 1866. Tout retard présente du danger pour l'Autriche surtout.

Si les révoltés l'emportent, le soulèvement gagnera du terrain et forcémeut l'œuvre de la paix de Paris tombera en ruines. Dans le cas contraire, ils appellerons la Russie à leurs secours et le Czar ne peut pas et ne doit pas, dans son propre intérêt, refuser de protéger contre le croissant, les populations de même croyance que lui. Le sort de la Turquie ne serait pas douteux dans ce cas ; mais pour ne pas laisser, à la Russie le soin d'intervenir seule, les autres puissances entreraient également dans la lutte.

Aucun Etat n'a, dans ce moment, plus d'intérêt que l'Autriche à empêcher que le conflit local actuel ne devienne un grand incendie européen. Nous n'avons pas besoin de dire pourquoi. Le meilleur moyen d'arriver à ce résultats, c'est de pousser à la révision radicale du traité de Paris mais de manière à ne pas éveiller la défiance de la Russie Voici quel serait le but de cette révision : Suppression des barrières posées au développement de la puissance maritime de la Russie dans la mer Noire, barrières que, tôt ou tard, la Russie s'efforcera de briser ; abrogation des justes plaintes soulevées par les rajahs de la Turquie, en délivrant ceux-ci de l'administration turque dans les provinces, du moins où la population chrétienne est de beaucoup supérieure à la population turque, par conséquent dans les îles, en Thessalie, en Epire, en Bosnie et en Bulgarie. Par contre, les signataires du traité de Paris devraient garantir à la Porte le paiement d'un certain tribut de la part de ces provinces, ainsi que leur vassalité. En d'autres termes, il s'agirait de transformer la péninsule illyrique en une sorte de confédération suffisamment indépendante, moyennant garantie de la suzeraineté de la Porte, c'est-à-dire de créer une constitution des Etats garantissant l'intégrité du territoire vis-à-vis de toutes les grandes puissances. On établirait ainsi un état de choses qui posséderait en lui toutes les conditions de développement, qui délivrerait l'Europe de graves soucis, qui la garantirait contre des commotions violentes, et qui ouvrirait à l'Autriche la perspective rassurante de pouvoir accompagner de ses sympathies le marche des choses dans la péninsule illyrique.

ITALIE

La *Cazette de Turin*, du 21, ne pense pas que le Bourbonisme soit pour quelque chose dans les désordres de Sicile. En Sicile, il n'y a pas, ou il n'y a que très peu de Bourbonniens. L'impulsion est partie des autonomistes et des cléricaux. Cela n'est pas douteux. Il faut montrer nettement et énergiquement par des actes, aux séparatistes de la province de Palerme, que l'Italie veut et sait être une.

Pour extrait : A. Laytou.

BILAN DE LA GUERRE

Nous trouvons dans une feuille allemande l'indication suivante de pertes prussiennes et autrichiennes, en officiers et soldats et des trophées pris sur l'ennemi.

1° Nombre de prisonniers et manquants : Prusse et ses alliés ; 4 officiers et 1,692 hommes. Autriche et ses alliés : Prisonniers livrés aux dépôts prussiens, 528 officiers, 35,932 hommes. Reçus dans les ambulances prussiennes, 411 officiers et 13,935 hommes ; en tout : 50,806 prisonniers autrichiens.

2° Nombre des morts et des blessés : Prusse et ses alliés, tués sur le champ de bataille, 164 officiers, 2,573 hommes. Morts depuis de leurs blessures, etc., 120 officiers, 2,881 hommes. Total des morts : 284 officiers, 5,454 hommes. Blessés non morts : 562 officiers, 14,630 hommes.

Autriche et ses alliés : ont été blessés au moins les 411 officiers et 13,985 hommes portés ci-dessus. On ne connaît pas le nombre des morts ni des autres blessés ; mais les listes publiées par la *Gazette Autrichienne*, jusqu'au 1er août, constatant une perte en officiers d'infanterie et de cavalerie de 2,465 officiers, dont 135 d'état-major.

3° Pertes, bouches à feu, drapeaux, etc.

Prusse et ses alliés, rien.

Autriche et ses alliés : 486 bouches à feu, 31 drapeaux et étendards.

— Autres pages du bilan de la guerre :

« On ne peut faire encore, dit le *Journal des Economistes*, le compte rigoureux des contributions frappées par la Prusse ; mais on ne s'éloignerait pas beaucoup de la vérité si l'on disait que la Prusse en retirera au moins les 400 millions de francs qu'elle a dépensés. Or, il y a un an, elle offrait à l'Autriche de lui payer une indemnité de 300 millions de francs pour le prix de la cession de ses droits sur les Duchés du Holstein et du Schleswig ! »

Le souvenir est piquant. Si l'Autriche avait alors accepté cette proposition, elle aurait aujourd'hui dans ses caisses :

Les 300 millions de la Prusse ;

Les 150 millions qu'elle est obligée de payer à Berlin ;

Les centaines de millions que la guerre lui a coûtés ;

En outre, elle n'aurait pas perdu sa position en Allemagne et elle posséderait probablement encore la Vénétie.

Que des conséquences enfermées dans un *Oui* ou un *Non !* Elle a répondu : *Non* aux propositions de M. de Bismark, et ce refus lui a presque coûté la vie.

A cela, les hommes d'Etat de Vienne objectent que si l'Autriche avait été victorieuse à Sadowa, la Prusse était perdue.

D'après une communication officielle que mentionnent les journaux de Vienne, il a été convenu entre le gouvernement français et le gouvernement autrichien qu'à partir du 1er septembre 1866, les taxes pour le visa des passe-ports ne seraient plus exigés réciproquement par les agents diplomatiques ou consulaires des deux pays.

Par suite, les nationaux français n'auront plus rien à payer pour le visa de leurs passeports à destination de l'Autriche, ni les nationaux autrichiens pour celui de leurs passe-ports à destination de France.

Pour exttrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour.

L'Empereur, avant son départ pour Biarritz, a voulu visiter la fête de St-Cloud. Sa Majesté s'est arrêtée devant un grand nombre de boutiques de marchands forains, et a visité la Mess des officiers de la Garde, adressant la parole de la manière la plus affectueuse aux personnes qui l'entouraient.

—Dès que la tentative de suicide commise par un vieillard qui s'est précipité du haut de la colonne de Juillet, et qui s'est si miraculeusement sauvé, a été connue au palais des Tuileries, des agents du secrétariat des dons impériaux, ont été délégués pour s'enquérir des besoins du malheureux et pour lui venir en aide sans délai.

— Le *Moniteur* annonce la mort du comte Félix Baciocchi, sénateur, premier chambellan de l'Empereur, et surintendant général des théâtres, décédé, hier soir, au palais des Tuileries.

Le comte Baciocchi, né en 1810, était le petit-fils de Félix Baciocchi, prince de Lucques, et de la princesse Elisa Bonaparte.

Paris, 25 septembre 1866.

— On lit dans le *Moniteur :*

S. M. l'Impératrice de Russie a bien voulu envoyer à S. A. I. Mme la princesse Mathilde le grand cordon et la plaque de diamants de Sainte-Catherine.

— Le *Moniteur* promulgue un décret nommant M. l'abbé Gros, vicaire-général de Chambéry, à l'évêché de Tarentaise, en remplacement de Mgr Turinaz dont la démission est acceptée.

— Il est inexact que M. le Marquis Raynald de Marmier doive être nommé chef du cabinet de S. Exc. le marquis de Moustier, son beau-père.

— On a parlé d'un voyage du préfet de Strasbourg à Berlin et l'on ajoutait que ce fonctionnaire était chargé d'une mission politique. Jusqu'à présent les journaux de Strasbourg n'ont fait aucune mention du départ du préfet.

— Le roi de Prusse vient, assure-t-on, d'envoyer à Mme la duchesse de Mouchy la Grand'croix de l'ordre royal de Louise.

— Le bruit court à Venise que pendant l'opération du vote, les autorités impériales et la garnison se retireront sur le Lido, et que les autorités municipales et la garde nationale seront chargées de maintenir l'ordre public.

---

médiatement sur le ruisseau que désignait le vieux trappeur.

J'ai déjà dit que cette petite rivière formait l'une des limites du camp indien. Le courant était contre nous. Les Comanches logeaient sur la rive gauche; en remontant cette rive, on devait nécessairement pénétrer dans les lignes ennemies et passer à côté des chevaux qui paissaient près de l'eau.

Le ruisseau n'avait pas échappé à mon examen sévère de la plaine, mais je n'avais pas trouvé le moyen de le remonter sain et sauf; les bords n'en étaient pas assez élevés. Il eût fallu nager sous l'eau, ce qui était difficile, les bipèdes et les quadrupèdes n'étant pas habitués à parcourir de longs trajets de cette manière. J'avais donc renoncé à pénétrer dans le camp indien en remontant le ruisseau. Rube, lui, ne s'était pas aussi vite découragé; il avait remarqué que l'eau baissait sans cesse, en moins d'une demi-heure elle était descendue de plusieurs pouces. Je n'avais pas observé cette particularité. J'avais oublié que les pluies torrentielles des nuits précédentes avaient produit une crue considérable et qu'il fallait que le ruisseau revînt à son état normal. Je pouvais alors emmener mon cheval; je devais laisser le reste à la ruse et au hasard.

— Crois-moi, capitaine, dit Rube, c'est le meilleur parti que tu aies à prendre: tu remonteras doucement le ruisseau avec ton cheval. Entrer dans le camp indien avec la monture de notre ancien prisonnier eût été folie; cette bête aurait tellement rué, qu'elle aurait attiré l'attention de tout le camp comanche sur toi, et que l'on aurait bientôt découvert ta peau blanche sous les belles peintures qui la décorent.

Je n'hésitai plus, et je résolus de suivre le conseil de Rube.

XL.

— La remonte du ruisseau. —

Mes préparatifs furent vite faits : je jetai un dernier coup d'œil sur mon long couteau et sur mes revolvers que je suspendis à ma ceinture, sous ma robe en peau de jaguar. J'avais hâte de me mettre en route: l'heure du conseil était peut-être proche; le sort de ma fiancée allait être réglé. Je sautai en selle : mes camarades se réunirent autour de moi pour me dire un mot d'adieu; tous me pressèrent la main avec un souhait ou une prière sur les lèvres. Les uns n'espéraient plus me revoir, les autres avaient plus de confiance dans le dénouement de mon entreprise; mais tous jurèrent de me venger si je succombais.

Rube et Garey descendirent avec moi la colline couverte, en majeure partie, de buissons. Comme ce lieu était peu propice à une embuscade, nous laissâmes les tirailleurs au haut de la colline. Du point où nous étions, le ruisseau, brillant comme une plaque de métal, se dirigeait en droite ligne vers le camp indien. Parvenu à la lisière de la plaine où le taillis disparaissait, je descendis de cheval et me préparai à entrer dans l'eau qui baignait le pied du monticule. Les trappeurs me serrèrent alors une dernière fois la main en m'adressant leurs suprêmes recommandations.

— Sois tranquille, capitaine, dit le jeune trappeur, Rube et moi nous ne nous éloignerons pas d'ici. Quand nous entendrons le bruit de tes pistolets, nous élancerons du bois et irons à ta rencontre à mi-chemin de la colline et du camp. S'il arrive quelque chose de fâcheux, — ici Garey parla avec force, — nous prendrons une revanche sanglante..,

— Oui, répéta Rube, je le jure. Mais ne crains rien, capitaine. Aie l'œil et la main fermes et tu échapperas à ces barbares. Une fois sorti du camp, tu peux compter sur nous; galope en droite ligne vers ce taillis. Nous accueillerons convenablement les Comanches... Ah !.. ah !..

Je ne laissai pas achever le vieux trappeur Conduisant Moro au bord du ruisseau, j'entrai dans le courant: mon brave cheval me suivit sans hésitation; l'eau nous couvrit tous deux jusqu'à hauteur de poitrine. L'onde avait précisément la profondeur que je désirais, la rive s'élevait à un demi-yard au-dessus du niveau de l'eau; ce qui suffisait pour me cacher quand je me tenais debout et pour abriter la tête de Moro. Si la petite rivière conservait une profondeur uniforme jusqu'au camp, — et certaines observations topographiques me permettaient de le supposer, — l'approche était facile. Comme ma coiffure de plumes écarlates s'élevait au dessus de la prairie et qu'elle aurait pu me trahir, je l'ôtai et la portai en main. J'élevai ensuite à hauteur de mes épaules ma robe en peau de jaguar et mes pistolets pour les préserver du contact de l'eau. Dès que ces légers préparatifs furent terminés, je me mis en marche.

La profondeur de l'eau fut en ma faveur; on sait que plus une eau est profonde, moins est sensible le bruit que l'on fait en s'y mouvant. Heureusement il y avait au bas de la colline une sorte de cataracte qui étouffait complétement le son que produisait notre marche dans le ruisseau. Quand je fus à deux cents pas du fourré, je me retournai pour graver dans ma mémoire la direction de la colline et le point précis où mes compagnons étaient embusqués, afin de les rejoindre en droite ligne si l'on me poursuivait au retour, comme je m'y attendais.

Je reconnus que nous n'aurions pu choisir un meilleur endroit pour faire halte. Les arbres qui couronnaient le sommet de la colline étaient d'une nature particulière; on ne les rencontre qu'au Mexique. C'étaient des yuccas inconnus alors aux botanistes eux-mêmes. Quelques-uns de ces yuccas avaient quarante pieds de hauteur. Leurs grosses branches angulaires et leurs faisceaux de feuilles roides, qui se dessinaient sur le ciel, présentaient un spectacle étrange, fantastique.

Je vis du premier coup d'œil tout l'avantage de la position. Si j'étais poursuivi par les indiens après avoir délivré Isolina, et si je parvenais à atteindre le bois avant eux, les carabines de mes compagnons les arrêteraient court : ils pouvaient croire que des centaines d'ennemis étaient cachés derrière ces buissons trompeurs.

Encouragé par ces diverses considérations, je me retournai de nouveau vers le camp indien et remontai le ruisseau.

La suite au prochain numéro.

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef : **AUGUSTE VITU**

Bureaux : 8, *rue des Vieux-Augustins*, 8, *à Paris*

ABONNEMENT D'UN AN

54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

— Il est question de fonder en Angleterre des corporations religieuses dans le genre des sœurs catholiques de St-Vincent de Paul. Un ordre de ce genre fonctionne dès à présent à Londres. Margarate et les sœurs ont offert leurs services aux gardiens du Work-house de Strand-Union.

— Parmi les objets qui doivent figurer à l'exposition de 1867, on cite un piano qui jouera du violon. Il faut espérer que l'inventeur de cet instrument n'en restera pas là, et qu'il découvrira un violon jouant du piano.

— Un parfumeur parisien vient d'inaugurer un moyen de vendre plus rapidement sa marchandise, sur cent savons, il y en a un qui contient une pièce de 20 francs. Il espère que la chance de trouver les 20 fr. lui attirera de nombreux acheteurs. C'est bien possible.

— Non-seulement le nouvel opéra ne sera pas terminé pour l'exposition de 1867, mais il n'ouvrira pas ses portes au public avant trois ans. La façade principale est élevée jusqu'au sommet des grandes colonnes ; les façades latérales et celle du derrière sont presque complétement achevées. Entre les grandes colonnes de pierre qui ont donné tant de mal à mettre en place, se dresseront des colonnes de moindre proportion, supportent un entablement de marbre surmonté des bustes des compositeurs les plus célèbres.

— Le maire de Lille vient de prendre l'arrêté suivant :

Sont réputés malfaisants au point de vue de la salubrité publique, les porcs, les pigeons, les lapins, les cochons d'Inde, les oies, les canards, les poules et autres volailles. Il est défendu de les conserver vivants dans la ville, à moins d'autorisations spéciales qui ne seront accordées que pour des logements d'une étendue suffisante. »

— Le jour de la séance annuelle de l'Académie française sera prochainement fixée, M. Villemain ayant annoncé qu'il allait bientôt avoir terminé son rapport sur les ouvrages couronnés.

— On mande de Rome que la Légion romaine est entrée dans cette capitale le 23 septembre. Les rues sur son passage étaient remplies d'une foule immense.

— La cour de Cassation belge a rejeté le pourvoi de M. Gibiard, rédacteur du *Grelot*, et de M. Delmale rédacteur de l'*Espiègle* condamnés tous deux pour offenses envers un souverain étranger.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Commercial.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les eaux-de-vie, à l'entrepôt du quai Saint-Bernard, sont parfaitement tenues et en voie de hausse. Le même mouvement, du reste, se produit sur les marchés de production, il y a de la hausse même dans les Charentes sur les eaux-de-vie de la dernière récolte. La faveur repose sur les intempéries pas trop prolongées, qui compromettent non-seulement la qualité, mais encore la quantité.

Les vins, à Bercy, ont une bonne demande. La hausse est bien acquise pour tous les vins, et l'on s'attend à une nouvelle faveur si les avis des vignobles de l'intérieur continuent à être aussi peu satisfaisants. Le raisin mûrit mal et la nourriture gagne les grappes inférieures.

Marché aux bestiaux.

Du 6 au 12 septembre. (Cours officiels).

Bœufs : Amenés 288 ; vendus 210 ; 1re qualité 70 à 75 fr. ; 2e qualité 65 à 70 fr. ; 3e qualité 60 à 65 fr.

Vaches : Amenées 200, vendues 159 ; 1re qualité 68 à 73 ; 2e 68 à 63 ; 3e 58 à 63.

Veaux : Amenés 676, vendus 602 ; 1re qualité 80 à 85 ; 2e qualité 80 à 85.

Moutons : Amenés 3,185, vendus 2,129 ; 1re qualité 75 à 80 ; 2e qualité 70 à 75.

Porc : Amenés 595, vendus 580 ; de 52 à 57 fr. (Le tout les 50 kil.).

(*Moniteur Agricole* de Bordeaux).

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral en date du 22 septembre, sont nommés membres de la Commission instituée par l'art. 6 du décret du 28 mars 1866, pour procéder à une enquête générale sur l'agriculture dans le département du Lot.

SAVOIR :

MM Célarié, directeur de la Ferme-Ecole du Montat.
Caviole, père, docteur-médecin, vice-président de la Société d'Agriculture du Lot.
Salbant, agriculteur, membre du Conseil d'arrondissement de Cahors.
Rolland, juge de paix du canton de Cajarc.
Cabriniat, directeur de l'asile de Leymé.
Fouilhade, propriétaire et Maire de Montvalent.
Amadieu, juge de paix du canton de Vayrac.

ENQUÊTE AGRICOLE.

M. le Préfet donne avis, que l'Enquête agricole ordonnée par le décret impérial du 28 mars 1866, sera ouvert au chef-lieu du département, Hôtel de la Préfecture, le 15 octobre 1866.

La Commission instituée par arrêté préfectoral du 22 septembre se réunira, sous la présidence de M. CAZES, Président de chambre à la Cour impériale de Toulouse.

SAVOIR :

A Cahors, les 15, 16 et 17 octobre ;
A Gourdon, les 19 et 20 *id.*
A Figeac, les 22 et 23 *id.*

La Commission se transportera, si elle le juge opportun, sur divers points des arrondissements.

Les personnes qui désireraient être entendues devront en faire la demande écrite, et transmettre cette demande à la Préfecture, à l'adresse de M. le Président de l'Enquête, avant le 6 octobre.

A l'expiration de ce délai, toute nouvelle demande d'admission sera considérée comme non avenue.

La nomination faite par Mgr l'Evêque de Cahors, de M. l'abbé Cure, à la cure de Cazals, a été agréée par décret du 15 septembre 1866.

Lundi matin, une crue se manifestait sur le Lot, et depuis ce moment jusqu'à aujourd'hui, les eaux n'ont cessé de croître. La population de Cahors se pressait sur les quais, sur les ponts, pour suivre les progrès de l'inondation.

Lundi matin, la hauteur au-dessus de l'étiage, était à Cahors, de..... 1m 13
Lundi soir, de..... 3 03
Mardi matin, de..... 5 50
Mardi soir, elle était de..... 6 36

Ce matin, entre 5 et 6 heures, les eaux ont atteint leur maximum : 6 mètres 87.

Les jardins, les terres, les maisons, situées sur les rives du Lot, ont été envahies, et il est à présumer que des pertes assez sérieuses ont dû être éprouvées par les propriétaires riverains. On ne saurait encore évaluer ces pertes, même approximativement. Nous sommes heureux, dans tous les cas, de faire connaître qu'aucun sinistre, suite ordinaire de ces tristes événements, ne nous a été signalé.

La Dordogne est également sortie de son lit. Les eaux répandues dans les splendides campagnes qu'elle parcourt, ont dû, là aussi, causer de graves dommages dont l'importance ne saurait encore non plus être déterminée. Nous ne savons pas qu'aucun accident y soit à déplorer.

Depuis ce matin, les eaux baissent rapidement.

A Cahors, ainsi que le constatent les documents officiels affichés à la mairie, leur hauteur était, à 9 heures, de..... 6m 58
A Capdenac de..... 4m 65

A Souillac, le niveau de la Dordogne s'est abaissé d'un mètre.

Cette crue est une des plus considérables qui se soient produites depuis longues années. Plus élevée que celle de 1856, elle n'a pas cependant atteint la hauteur de celle de 1833. Elle est restée à 0m 40 en contre-bas du repère de cette dernière crue à l'écluse de Coty.

Dès les premiers moments, M. le Préfet a prévenu les maires des communes riveraines du Lot et de la Dordogne, leur recommandant de prendre toutes les précautions, toutes les mesures exigées par les circonstances, et de l'informer, sur le champ, de tout évènement qui se pourrait produire, en même temps que de tout danger prévu.

M. le Préfet, accompagné de M. l'Ingénieur en chef Gros, est parti ce matin pour visiter les divers points où les eaux pourraient avoir le plus cruellement sévi, et aviser personnellement aux mesures à prendre.

La rentrée au Lycée impérial de Cahors est fixée au jeudi, 4 octobre.

On a annoncé que, par suite de la loi du 14 juillet dernier, les anciennes pièces de 2 fr., de 1 fr., de 50 c. et 20 c. allaient être retirées de la circulation. Il s'agit de pièces antérieures à 1864.

JURISPRUDENCE.

La Cour de cassation vient de décider que le simple refus par un propriétaire de faire les réparations nécessaires qui lui sont réclamées par son locataire, pour rendre l'appartement loué habitable, était de nature à amener la résiliation du bail, alors même qu'il n'y aurait aucun autre acte d'inexécution du bail de la part de ce même propriétaire.

— Qui doit fixer la durée de la *nuit* en matière de délit de chasse ? Est-ce la loi elle-même, par des termes précis, ou le tribunal, par l'interprétation des textes ? La cour de Douai, appelée à s'expliquer à cet égard, a décidé que la question appartenait exclusivement aux juges du fait ; elle a décidé, en conséquence, qu'un fait de chasse ayant eu lieu une heure après le coucher du soleil ne constituait aucun délit s'il était reconnu qu'à ce moment la nuit n'était pas close.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 22 septembre 1866.

1 Voiturier condamné à 6 fr. pour défaut d'éclairage
1 charretier à 6 fr. pour défaut de plaque.
id. id. pour défaut de guides.
id. id. pour s'être endormi sur la charrette
1 individu id. pour abandon d'un cheval.
3 voituriers à 1 fr. pour défaut d'éclairage à leurs tilburys.
2 marchands de blé à 2 fr. pour avoir acheté dans la halle avant l'heure.
Une femme à 3 fr. pour bruit et tapage.
2 entrepreneurs à 1 fr. pour défaut d'éclairage à des matériaux.
7 habitants à 1 fr. pour divagation de poules et canards
Une fille à 5 fr. pour injures à un homme.
2 habitants à 1 fr. pour embarras de la voie publique.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

22 septembre Lacombe (Lucie), rue Coin-de-Lastié.
22 — Ruamps (Joseph), rue Impériale.
24 — Bouys (Jean), naturel, à Cravissol.

Décès.

22 septembre Drost (Françoise-Mathilde), épouse de M. Alexandre Lépière, capitaine d'inf., âgée de 38 ans, b. Nord.
24 — Correch (Marie-Anne), épouse de Guillaume Breil, 48 ans, rue C.-Blanc.
25 — Delpériés (Joseph), 78 ans, hospice.
26 — Buffet (Jean), 15 mois, rue du Château.
26 — Bergerot (Caroline-Prudence), religieuse de l'ordre des Sacrés-Cœurs, 66 ans, boulevard Nord.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 23 septembre 1866.

10 versements dont 6 nouveaux 1,022 »
8 remboursements dont 2 pour solde 1,687 87

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Emprunt Romain 1866.

MM. Ed. Blount et Cie, 3, rue de la Paix, à Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs que les titres définitifs seront remis en échange des titres provisoires libérés, à partir du 1er octobre. Le Coupon échéant à cette date sera payé au moment de l'échéance.

A dater du 1er octobre, il sera délivré pour les nouvelles souscriptions des titres définitifs au porteur de 125 fr. de rente au prix de 330 fr. jouissance du 1er octobre 1866.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1°. Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

Départements.

On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne :*

Le 5 septembre dernier, un jeune homme de 16 ans, le nommé Dagout, du village du Burgat, commune de Lacépède, sortit de chez lui avec un fusil chargé. Au bout de quelques minutes de marche, il s'aperçut que quelques grains de plomb, non refoulés par la bourre, roulaient dans l'intérieur du canon. Pour les faire tomber, il prit son arme de la main droite, levant la culasse en l'air et frappant la bouche du canon dans le creux de la main gauche. Ce mouvement fit partir le coup qui lui brisa un doigt.

La famille du blessé résolut de le conduire à Clairac, chez son cousin, pour lui faire donner les soins de M. Larrat, docteur-médecin ; mais la blessure, malgré les efforts de l'homme de l'art, alla jusqu'au 16 en s'aggravant de jour en jour. Enfin, le tétanos s'étant déclaré, Dagout est mort le 19.

On lit dans la même feuille :

Le 18 courant, un accident bien regrettable a eu lieu à Saint-Martin, canton de Beauville, dans la maison de M. Jouanny.

Deux enfants, François Jouanny, dit Firmin, âgé de dix ans, et Jean Delsol, âgé de sept ans, étaient seuls et s'amusaient ensemble, lorsque le premier prenant un fusil à un coup et à piston, qui se trouvait sous sa main, ajusta son camarade en lui disant : *Veux-tu que je te tue ?*

Au même instant le coup partit et étendit le jeune Delsol sans vie sur le plancher. La charge reçue presque à bout portant avait fait une large blessure au front et était sortie derrière la tête.

La mort a été instantanée.

Toulon, 20 septembre.

—Le condamné Bovo, qui s'était échappé, dimanche dernier du bagne de Toulon, en se revêtant de l'uniforme du maître mâteur du port, va être traduit devant le tribunal maritime, sous la prévention de vol de vêtements et de tentative d'évasion ; on a écarté le délit de port illégal de la Légion d'Honneur, en ce que le fait avait eu lieu sans intention, la décoration tenant à l'uniforme qu'il avait dérobé ; on a admis, comme circonstance atténuante, l'im-

CONCOURS AGRICOLES.

Les deux concours établis par la Société agricole et industrielle du Lot en 1866, ont eu lieu conformément au programme, les 21 et 22 septembre : Le premier à Pech-Rigal, sur le domaine de M. Glandin, pour le labourage et les instruments ; le deuxième à Gourdon, pour les bestiaux des espèces bovine, ovine et porcine.

Dans le concours de bestiaux on a pu remarquer un progrès sensible pour la qualité dans les trois catégories. Les animaux présentés auraient figuré avec honneur dans des concours de premier ordre, autant par leurs formes parfaites que par leur bonne tenue. Le jury désirant, autant qu'il était en son pouvoir, encourager cet élan pour les bonnes races de bestiaux a établi, d'après la latitude qui lui en était donnée dans le programme, une prime additionnelle pour les taureaux étalons, au moyen de quelques fonds qui étaient restés sans emploi pour les instruments.

Le concours de labourage a donné également satisfaction au jury et au public par l'habileté des concurrents au nombre de 46, dont la grande majorité a fourni de bons labours avec des instruments perfectionnés.

On a vu avec plaisir que les cultivateurs savent apprécier le mérite des charrues Dombasle auxquelles ils donnent avec beaucoup de raison une préférence méritée. Les charrues que la Société avait fait transporter sur les lieux comme d'habitude pour être mises à la disposition des concurrents qui viennent de loin, ont été achetées avec empressement par des laboureurs de diverses localités bien décidés à en faire à l'avenir un usage exclusif.

Le jury dans les deux concours a été présidé par M. le Sous-Préfet de Gourdon qui a proclamé les noms des lauréats auxquels les primes ont été distribuées comme suit :

1° Concours de bestiaux.

Taureaux étalons.

1. Clary, J.-Baptiste, d'Espère... 100f »
2. Daynac, Paul, d'Issepts..... 90 »
3. Thomas, Mathurin, de St-Médard-de-Presque..... 80 »
4. Fabre, André, d'Albiac..... 70 »
5. Gouget, Amans, de Mayrinhac-Lentour..... 60 »

Vaches portières.

1. Passefond, Jacques, de Salviac. 100 »
2. Daynac, Paul, d'Issepts..... 80 »
3. Gouget Amans de Mayrinhac-Lentour..... 70 »
4. Daynac, Pierre, de Lissac.... 60 »
5. Cangardel Henri, de Marminiac. 50 »
6. Cangardel, Paul, de Rabissou. 40 »

Verrats.

1. Cangardel, Paul, de Ravissou. 50 »
2. Cangardel, Paul, de Ravissou. 40 »

Truies portières.

1. Cassan, François, de St-Clair-le-Gourdonnais..... 40 »
2. Cangardel, Paul, de Ravissou. 30 »
3. Constans, Jean, de St-Clair-le-Gourdonnais..... 20 »
4. Fresque, Jean, de St-Clair-le-Gourdonnais..... 15 »

Béliers étalons.

1. Cangardel, Paul, de Ravissou. 40 »
2. Balaguéry, Louis, d'Ussel... 30 »
3. Rossignol, Pierre, du Vigan.. 25 »
4. Couture, Cyprien, d'Ussel... 20 »
5. Meulet, Sylvain, de St-Cirq-de-Bélalbre..... 15 »
6. Gandouly, Basile, de St-Cirq-de-Bélalbre..... 15 »

2° Concours de labourage.

1. Laurié, Jean, de Gourdon.. 40 »
2. Henry, Jean, de Gourdon... 30 »
3. Fauchié, Jean, de Gourdon.. 30 »
4. Lafargue, Jean, de Peyrignac. 25 »
5. Malgouyat, Blaise, du Vigan. 20 »
6. Jouvion, Jean, du Vigan... 20 »
7. Rible, Jean, de Calamane... 20 »
8. Malbec, Joseph, du Vigan.. 20 »
9. Terrié, Jean, du Vigan..... 20 »
10. Courtuéjouls, Jean, de Souillaguet..... 15 »
11. Deviers, Jean-Louis, de St-Clair-le-Gourdonnais..... 15 »
12. Fauchié, Pierre, de Gourdon. 15 »
13. Delrieu, François, de Peyrignac..... 15 »
14. Dégat, Pierre, du Vigan.... 15 »

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

1. Rey, Emile, de St-Denis, rappel de médaille d'or pour sa charrue à fonctions multiples.
2. Courtuéjouls, Jean, de Souillaguet, pour sa charrue tourne-oreille..... 50 »
3. Soulacroup, de Fajoles, pour sa charrue en fer timon raide..... 15 »
4. Alazard, fils, de Labéraudie, pour un raidisseur perfectionné destiné à tendre le fil d'archal..... 25 »

possibilité où il se trouvait de s'occuper d'un aussi léger détail.

Cependant ce condamné parait être un homme à précautions ; en s'emparant du costume. il n'avait pas oublié de prendre en même temps un parasol en toile blanche et un mètre en buis, déposés sur une table. Le parasol devait lui servir à se garantir, non pas des rayons du soleil, mais des regards indiscrets de ceux qui étaient chargés de le surveiller. Et le mètre lui a été excessivement utile, car on s'est rappelé qu'en franchissant la porte de l'arsenal il le tenait déployé à la main, en paraissant se livrer à des calculs de mesures... qui étaient sans doute celles de son évasion.

Né à Nice en 1830; il fut condamné à 30 ans de travaux forcés pour assassinat et rébellion à main armée contre les carabiniers italiens ; échappé du bagne de Gênes, il fut rattrapé en Toscane, lors de l'invasion de ce duché par les Piémontais, et il se trouvait à la double chaîne lorsque sa qualité de Niçard le fit céder à la France qui aurait parfaitement pu s'en passer, car il était d'autant plus embarrassant qu'on ne pouvait pas l'envoyer à Cayenne, la loi sur la déportation n'admettant pas d'effet rétroactif. Sa tentative avait un double but, qui, de toute façon, devait lui offrir une change de succès.

S'il avait réussi à passer à l'étranger, c'était un homme capable de se débrouiller, ayant un caractère à tout faire et à tout oser. En cas d'échec, ce qui est arrivé, une nouvelle condamnation le fait partir de droit pour Cayenne, ce qui mettra le comble à ses désirs, car il veut s'évader, et ne manquera pas de mettre ce projet à exécution à son arrivée dans la colonie.

Pour extrait : A. Laytou.

Variétés

LES VENDANGES.

Chaque pays, chaque mode de cueillette, mais c'est fête partout. Le malheur, c'est que la fête de 1866 sera mouillée.

Dans le Mâconnais, en Touraine, dans le Berri, on tient une Bourse des vendanges, aussi bruyante, mais plus gaie que la Bourse de Paris. Avant le lever du soleil, sur la place du marché, arrivent par bandes hommes, femmes, enfants, avec les serpes, les panniers, les hottes, emblêmes de leur profession. Surviennent les vignerons et propriétaires. On débat les prix. Si la récolte est abondante, les vendangeurs sont exigeants ; si elle est mauvaise, ils sont bien forcés de rabattre de leurs prétentions.

Enfin le marché est conclu : on part.

Allons en vendange.
Pour gagner cinq sous,
Coucher sur la paille,
Ramasser, etc.

Il y a des fioritures rustiques et familières, que nous supprimons.

Du côté des Alpes, en Bordelais, en Provence, ont est plus rabelaisien. Le soir, au retour, quand la vendange est encavée, de longues tables se couvrent de platées, de citrouilles et de riz ; les jambons montrent leur flanc rouge ; les gigots fument dans les plats de faïence, sur lesquels sont peints des coqs et des papillons. Puis ce sont les rouges-bords, la grosse gaîté, les baisers qui retentissent sur les joues, les refrains qu'accompagne le bruit des serpes contre les verres, la danse dans la grange ou sur le sol battu de l'aire, avec la vielle ou la musette de quelque ménétrier cumulent les rôles de Thespis et de Bacchus.

Dans les pays de garnison, les militaires se font, avec la permission du colonel, vendangeurs de bonne volonté. Ils sont les boute-entrain, les Don Juan aussi, des groupes joyeux et laborieux parmi lesquels tranchent, ainsi que les pavots dans les blés, leurs pantalons rouges. La vendange finie, ils rentrent au gîte, c'est-à-dire à la caserne, le gousset garni d'écus, le gosier rempli de chansons. L'habitude est de leur donner, par surcroît, une corbeillée de raisins. Ils choisissent les meilleurs, naturellement. Et il faut voir, quand ils étalent leur prébende sur la couverture des lits, quelle joie dans la chambrée !...

Cette année, plus généralement encore que les précédentes, le ban de vendange a été supprimé. Il y avait un double motif : d'abord qu'on doit être aussi libre de cueillir le raisin que de couper le froment ; ensuite que la pourriture étant dans beaucoup de plants, tout retard eût été préjudiciable.

Cependant, le nouveau système, tout libéral qu'il soit, n'est pas sans avoir ses inconvénients. On est fort surpris, dans les villes et dans les bourgs, de voir certaines gens amener raisin en cuve et grappe au pressoir, n'ayant pas à eux, large comme la main, de vignes.

La surveillance laisse à desirer dans nombre de localités. Pour que personne ne regrette le ban de vendange, il convient d'organiser les gardiens autrement. Deux ou trois par clos d'une centaine d'hectares, ce ne serait pas trop. La dépense, partagée entre les propriétaires et vignerons serait insignifiante. Au moins, on dormirait tranquille, au lieu d'être exposé, en arrivant le matin à la vigne, de la trouver à demi dépouillée.

Qui a fait le coup ? Des renards nocturnes, très peu craintifs de la fourche rouillée du messier, ou même du briquet reluisant du garde-champêtre.

LAFFITE.

Ecole de Notariat de Bordeaux.

Rue de Cheverus, 8.

Cette institution, fondée en 1831, a pour objet de suppléer à l'insuffisance du stage et de procurer aux jeunes gens qui aspirent au Notariat une instruction raisonnée et approfondie. Versés dans la science du droit civil et des lois fiscales, les notaires formés à cette Ecole ne sont plus de simples praticiens ; ce sont des notaires jurisconsultes qui savent conformer leurs actes aux prescriptions de la loi et éviter ainsi les difficultés et les procès.

L'*Ecole de Bordeaux* compte plus de trente années d'existence et présente ainsi la garantie d'un enseignement depuis longtemps éprouvé. Quarante-huit départements y ont envoyé des élèves, et de nombreux notaires lui doivent leur instruction et leur succès.

La rentrée se fait le trois novembre.

Faits Divers

EXTRADITION DE LAMIRANDE. — Les journaux ont donné ces jours derniers de très-longs détails sur les circonstances qui ont accompagné l'extradition du Canada de Lamirande, ancien caissier de la Banque de France à Poitiers. Les débats qui ne tarderont pas à s'ouvrir devant la cour d'assises de la Vienne, nous apprendrons tout ce qu'il y a de vrai dans tous ces récits : Voici quelques renseignements nouveaux dont nous pouvons garantir l'exactitude. Lamirande qui avait été conduit, à son arrivée à Paris, au dépôt de la Préfecture de police, en a été extrait mercredi soir pour être conduit à Poitiers, où il est arrivé pendant la nuit dernière. Il n'a été interrogé par aucun magistrat du tribunal de la Seine. L'instruction se poursuivant à Poitiers, c'est devant le juge d'instruction de cette ville qu'il aura à comparaître. Avant de quitter Paris, Lamirande a écrit à Me Lachaud, avocat, et l'a fait prier très-instamment de vouloir bien accepter sa défense. On nous a donné communication de deux lettres adressée par Lamirande au moment de quitter Paris ; l'une à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Cowley et l'autre au Directeur du dépôt de la préfecture de police. Dans la première Lamirande proteste contre les moyens employés pour arriver à son extradition. Il soutient qu'il a été enlevé violemment contrairement aux traités internationaux et avant même la décision du juge d'appel qui devait souverainement statuer sur la demande, Nous ne croyons pas devoir publier cette lettre ; elle renferme des détails nombreux et graves et qui ont besoin d'être vérifiés. La lettre à l'ambassadeur se termine ainsi : « Je ne demande point à être » rendu à l'Angleterre pour y être mis en liberté ; mais seulement pour que le procès » interrompu à Montréal, par la force, continue, » et je suis prêt, si on le préfère, à le subir » devant la haute Cour d'Angleterre ou n'importe devant quelle autre juridiction. Il me » semble que le gouvernement de la Reine » pourra être touché de ces graves motifs et » vous priera de me réclamer au Gouvernement de l'Empereur. »

La lettre de Lamirande, écrite au Directeur du dépôt de la préfecture de police, est une protestation contre les moyens employés pour le ramener en France. « Je viens, écrit-il, formuler ma réclamation de la manière la plus » énergique, vous priant, Monsieur le Directeur de la transmettre à qui de droit et de la » considérer comme une protestation régulière » et légale contre les moyens employés pour » m'arracher à la protection des lois anglaises » et des traités internationaux puisque c'est » à l'emploi de la violence seule que je dois » d'être aujourd'hui sur le sol français. »

On voit que cette grave affaire est appelée à intéresser, sous tous les rapports, la curiosité publique, lorsque la Cour d'assises de la Vienne s'en occupera.

—Un ingénieur autrichien vient d'inventer un appareil aérostatique destiné à observer pendant une campagne les mouvements stratégiques de l'ennemi. On en a fait l'essai il y a peu de jours en présence d'une commission d'officiers supérieurs. L'appareil, qui se compose de cinq ballons accouplés, a fonctionné de telle sorte que l'on peut considérer son adoption comme arrêtée.

—Une exposition internationale de houblons, de bières et de tous les objets se rattachant à la culture du houblon et de la fabrication de la bière, aura lieu à Dijon, le 10 octobre. Elle durera cinq jours. Les producteurs, les brasseurs et les fabricants de la France et de l'étranger sont admis à y prendre part.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux,
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZECH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

VITESSE et SÉCURITÉ. **VOITURES PUBLIQUES** ET A VOLONTÉ PROBITE et EXACTITUDE

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agréments, telles que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

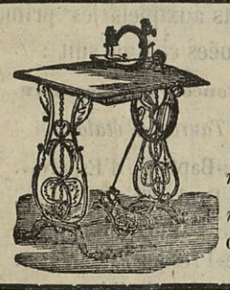

MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES
Système Américain de WILLCOX et GIBBS, BREVETÉES (S. G. D. G.).
TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.
M. C. GRITZNER et Ce, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.
La seule Machine universelle servant indistinctement AUX FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, *Couturières, Tailleuses, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Gants, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie*, etc., etc.
La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure *marché de toutes les Machines sérieuses.*
GARANTIE 2 ANS. — **Prix : 250 f.,** *avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burette et 1 clé pour poser les aiguilles.*
PAYABLE AU COMPTANT. — *Dépôt, à Paris, boulevard de Sébastopol*, 82.

PLUS DE MAUX DE DENTS
Soulagement immédiat, *sans toucher à la dent malade*, par l'emploi de la laine dentifice brevetée, s. g. d. g. de *Bergmann et Cie*, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet : un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de *Vinel*.

ÉPICERIES — COMESTIBLES
DROGUERIE INDUSTRIELLE
SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE
E. LEPETIT
RUE DE LA LIBERTÉ, 4
VINS FINS — **A CAHORS** — BONBONNERIE

A VENDRE
Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montratier (Lot).
S'adresser pour les conditions à Me Roques, notaire, à Laburgade canton de Lalbenque.
A Vendre aussi une Maison avec Jardin et autres dépendances.
S'adresser pour voir et traiter à Me Ruamps, notaire, habitant ladite Maison.
On donnera toutes facillités pour le paiement

JACQUES SÉGUY
PEINTRE
MENTION HONORABLE
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.
A Cahors, rue Impériale, n°35.

A CÉDER
Une Etude d'Huissier à la résidence de Puy-l'Evêque (Lot).
S'adresser à Me Daymard, titulaire ou à M. Daymard, fils, chez Me Talou, avoué à Cahors.

DEMANDE DE REPRÉSENTANT
Une importante maison de commerce en VINS DE CHAMPAGNE demande un bon représentant *à la Commission*, pour la vente de ses vins. — Ecrire à H. A. T., poste restante à EPERNAY (Marne).

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.